L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR JÉROME BAYON.
LUNDI MATIN, 5 MARS, 1832.

GOUVERNEUR.
J. B. DAWSON.
MAIRE.
Col. PEIRE.
RECORDER
FELIX DE ARMAS.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 5 mars.

Enfin, après une attente de quelques jours, nos abonnés recevront aujourd'hui notre nouvelle feuille; nous devons de nouveau nous excuser auprès d'eux de ce retard, que le travail assez considérable d'un changement de format rendait inévitable. Mais d'aujourd'hui nous sommes en mesure, et nous espérons par les soins et l'assiduité que nous mettrons à satisfaire à toutes nos obligations, continuer à mériter le patronage et la bienveillance que le public juste et éclairé de cette ville n'a cessé de nous accorder depuis l'établissement de cette feuille. Déjà par l'accroissement progressif qu'elle a pris, on a pu se convaincre que nous n'épargnions ni nos peines ni notre bourse pour répondre convenablement à l'accueil qu'on fait à nos feuilles; nous suivrons invariablement à l'avenir la même ligne de conduite; mais tout en nous félicitant de l'exactitude que la plupart de nos abonnés mettent à s'acquitter envers nous de la légère compensation pécuniaire qu'ils nous doivent, qu'il nous soit permis de faire un appel à la justice et à l'intégrité de quelques-uns, qui ont jusqu'ici différé de solder des arrérages dont le montant viendrait aujourd'hui fort à propos, pour nous mettre à même de ne pas laisser peser plus long-temps sur nous les charges qu'ont dû nécessairement entraîner les nouvelles améliorations que nous venons de faire à l'*Abeille*; ils sont trop bien imbus, sans doute, du principe que *toute peine mérite salaire*, pour ne pas s'empresser de répondre à notre invitation, à laquelle l'opportunité du moment donnera, nous en sommes convaincus, un nouveau poids à leurs yeux.

Les malles arrivées du Nord depuis la publication de notre dernier numéro, n'ont apporté aucune nouvelle d'Europe, et les détails de l'intérieur qu'elles fournissent sont tout-à-fait dénués d'intérêt.

La banlieue inférieure, qui était restée si long-temps stationnaire en face des progrès rapides du faubourg Ste-Marie, marche à son tour d'un pas ferme dans la voie de la prospérité; une ère nouvelle, dont l'établissement du *Railroad* et de la Presse à vapeur de la Levée a été le signal, a commencé tout-à-coup pour cette partie de notre populeuse capitale, et désormais rien ne pourra plus tarir les sources de richesses qui viennent de s'ouvrir pour elle; son avenir est assuré, le Mississipi que certains spéculateurs ne maîtriseront pas à leur gré est là pour nous en répondre. Un fait qui vient de se passer sous nos yeux, corrobore d'ailleurs pleinement cette assertion: les terrains du faubourg Washington, qui il y a tout au plus dix mois ont coûté *soixante mille* piastres, ont été revendus samedi à la Bourse et ont produit une somme de *cent-trente-deux mille* piastres. Quelle preuve plus convaincante pourrait-on demander encore, de l'avancement rapide de ce quartier? Mais s'il en fallait d'autres, nous montrerions aux incrédules les travaux énormes exécutés par des capitalistes trop prudents pour se hasarder dans des entreprises dont ils n'auraient pas prévu l'issue avec toute la certitude possible; nous montrerions la rade forcée de descendre assez rapidement devant la place même où ces améliorations ont été effectuées, et enfin nous ferions voir l'impossibilité qu'elle remonte jamais au point où elle se trouvait il y a quelques années. Or, il suffit d'une promenade d'une heure sur la Levée, pour se convaincre que ce ne sont pas là les rêves d'une imagination qui s'égare; mais des réalités, des réalités que le pyrrhonisme le plus endurci pourrait seul nier.

Eh qui donc pourrait voir d'un œil d'envie cette situation prospère de la banlieue inférieure? Le sort du faubourg Ste-Marie est assuré; il ne peut déchoir, le commerce des états tributaires du Mississipi lui garantit un accroissement continuel de fortune. Qu'à son tour, donc, le faubourg Marigny participe à ces richesses que la N.-Orléans appelle dans son sein. Nous sommes tous enfans de la même famille; et loin que l'égoïsme arrête nos travaux, nous devons tous nous donner la main et nous aider mutuellement.

Au moment où nous récapitulons les chances de prospérité d'une partie de notre ville, une triste nouvelle est venue changer tout d'un coup notre joie en un pénible sentiment, c'est celle des désastres occasionnés par l'inondation sur les bords de l'Ohio; on estime à cinq millions de piastres la valeur des propriétés déjà détruites. A Louisville seulement ces pertes sont évaluées à 30,000 piastres. Les ponts ont été emportés; et dans la matinée du 11 fév. on a compté jusqu'à 32 maisons qui flottaient charriées par les eaux.

Le *Wheeling Times* du 16 s'exprime ainsi:—

"Jeudi dernier 12, à midi, la rivière commença à déborder. L'eau s'éleva d'un pied par heure, jusqu'à samedi matin; en jour là elle s'arrêta, et bientôt après elle redescendit. La hauteur précise des eaux au-dessus de la marque des eaux hautes n'a pu encore être déterminée exactement. Mais elles se sont élevées à une plus grande hauteur qu'à aucune époque antérieure, s'il faut s'en rapporter à la mémoire des plus anciens habitants qui vivent encore aujourd'hui; elles sont de 5 à 6 pieds plus hautes que lors des inondations de 1784 et 1813.— Toute la vallée de l'Ohio depuis sa source jusqu'à son confluent présente, dans les limites de cette épouvantable inondation, une scène non-interrompue de ravage, de désolation et de malheur."

Nous donnons aujourd'hui un rapport fait au Conseil de Ville, dans sa dernière séance, par la commission chargée de s'enquérir, conjointement avec le voyer, du lieu où il conviendrait le mieux d'établir une nouvelle prison. Les motifs allégués dans ce document nous paraissent mériter l'approbation de tous les citoyens; depuis long-temps l'insuffisance de la prison actuelle est un fait reconnu, et l'idée de voir confondre dans le même lieu les détenus pour de simples délits correctionnels et les assassins et les voleurs, répugne à la morale et à tous les sentimens d'humanité. Par l'établissement d'une nouvelle prison, il sera facile de remédier à ces inconvéniens.

Le lieu indiqué par la commission comme étant le plus convenable pour l'érection de cet édifice, nous semble également bien choisi; il convient, autant que possible, de ne pas trop éloigner les prisons de la mairie, et en même temps de les mettre dans un endroit où les exhalaisons méphitiques qu'il est presque impossible d'empêcher dans tout établissement de cette espèce, ne nuisent pas à la salubrité publique. Placée de l'autre côté de la rue St. Claude, comme le demande la commission, c'est-à-dire en dehors du carré de la ville, ces exhalaisons ne seraient plus d'aucun danger. Nous référons nos lecteurs à ce document, où ils trouveront détaillées tout au long et avec talent, les nombreuses raisons qui se présentent à l'appui de ce projet; et nous espérons que la majorité du Conseil ne sera pas sourde à la voix de l'opinion publique, qui en réclame depuis long-temps l'exécution.

Le navire *Woodbury*, capitaine Weldham, parti du Havre le 15 janvier, est entré samedi matin dans notre port; nous avons eu par cette occasion, des journaux de Paris du 14, et une maison de commerce nous a fait la faveur de nous communiquer une lettre du 15 qu'on trouvera plus bas. Les nouvelles sont sans intérêt, si toutefois on peut appeler *nouvelles* les redites mille fois répétées des journaux d'outre-mer. Le prétendu terme *définitif* du 15 janvier, qui avait été assigné à la Prusse et à l'Autriche par la conférence de Londres, pour donner leur adhésion au traité entre la Belgique et la Hollande, a été, s'il faut en croire le *Temps* du 12, reculé au 15 mars, c'est-à-dire, de deux mois. Qu'en résultera-t-il? la fermeté qu'il aurait fallu pour maintenir la première décision, quelles puissances la montreront? La France et l'Angleterre apparemment. Or l'histoire de l'Angleterre de tout temps et la conduite du ministère Périer depuis son avénement, étaient propres à convaincre le genre humain qu'on ne pouvait pas s'attendre à de la fermeté de ce côté, dans une question qui intéressait le bonheur et l'indépendance d'une nation. Nous l'avons dit, et nous le maintenons: si le ministère Périer n'avait d'autre moyen d'éviter la guerre, que de consentir au démembrement de Léopold et à la réunion de la Belgique à la Hollande, IL Y ACQUIESCERAIT. Vienne le temps, et l'on verra si nous prêtons nos antipathies pour la vérité.

On dit que la Sardaigne remue ciel et terre auprès des cours d'Europe, mais surtout en Angleterre, pour empêcher que la France ne puisse conserver sa colonie d'Alger, représentant que la prépondérance du gouvernement français dans la Méditerranée amènerait infailliblement la ruine du commerce italien. Il n'est pas impossible que ces représentations [illegible] le gouvernement [illegible] de juillet [illegible]! Il abandonnera peut-être Alger, et il serait bel à déclarer [illegible] conquête de M. de Bourmont?

Les chambres françaises ont voté au roi-citoyen une liste civile de douze millions francs; le ministère en avait demandé 18.

On parle de quelque dissentiment qui se serait manifesté parmi les ministres anglais, au sujet des affaires étrangères; et l'on ajoute qu'il pourrait en résulter quelques démissions. Lord Grey est toujours fermement résolu à créer trente nouveaux pairs; on dit même que si ce nombre était insuffisant, il en nommerait quarante autres.

Le gouvernement anglais, par l'entremise de son ambassadeur à Madrid, a adressé d'énergiques représentations au gouvernement espagnol relativement à la condamnation et à l'exécution de l'anglais Boyd qui était au nombre des infortunés compagnons de Torrijos.

Le consul américain à Lisbonne a vainement essayé d'obtenir de Miguel les réparations que notre gouvernement l'avait chargé de demander. Il faudra encore une correction au Caligula moderne.

—Une maison de commerce nous a communiqué l'extrait suivant d'une lettre du Hâvre du 15:

"Les nouvelles politiques, qui prenaient depuis quelques jours, une couleur un peu alarmante, sont depuis hier plus rassurantes. Les fonds publics (3 pr. 0-0) qui étaient tombés à 62 sont remontés à 66. Il paraît que la décision de la question belge est remise à deux mois, mais on est à peu près sûr que l'Autriche et la Prusse ne veulent pas de guerre. La liste civile qui donnait lieu à une discussion orageuse et parfois inquiétante à la Chambre des Députés, est votée à 12 millions.

On réimprime en ce moment à Paris les œuvres complètes de Voltaire, à trente sous le volume!!! Si le *philosophe* de Ferney apprenait cette nouvelle dans le sombre empire, il en serait furieux. En pareil cas le *sophiste* Rousseau demanderait encore une diminution.

RAPPORT FAIT AU CONSEIL DE-VILLE.

MESSIEURS—Le comité chargé de s'enquérir, conjointement avec le Voyer, quel serait le lieu le plus convenable à l'établissement d'une nouvelle prison pour la ville de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de vous rapporter, que d'après l'examen qu'il en a fait et l'avis du dit Voyer, le terrain renfermé entre les rues Tremé, d'Orléans, Ste. Anne et des Marais, mesurant 181 pieds de largeur sur 240 de profondeur, formant environ un tiers d'ilet, isolé de tous côtés, et appartenant à M. Olivier Blineau, qui y a établi une tannerie, est celui qui lui paraît réunir les conditions exigées pour un semblable établissement.

Si comme nous l'espérons, ce terrain dont l'étendue offrirait aussi l'avantage de pouvoir y édifier outre la prison, un corps de garde alors nécessaire, des ateliers de menuiserie et de charpenterie, des dépôts pour les lampistes, pompes à incendies, &c. &c. est agréé par vous, vous pourriez nous autoriser à faire des propositions à son propriétaire qui, nous le savons, ne serait pas éloigné de le vendre à un prix raisonnable, pour cet important objet, et aussitôt que nous aurions sa réponse à ce sujet, nous vous la transmettrions, afin d'y statuer de suite.

En considérant combien est vicieuse à tous égards la position actuelle de la prison, située au milieu de la ville où elle constitue un foyer permanent d'infection et pour les détenus et pour les voisins; en considérant qu'elle ne peut jamais être rendue plus salubre, à cause de son mode de construction et du peu d'espace qu'elle occupe, et attendu qu'elle exhale sans cesse des odeurs infectes par les fosses d'aisances et autres réceptacles d'impuretés qu'elle renferme, odeurs non-seulement très nuisible aux prisonniers, mais à tous les habitans des rues St. Pierre et d'Orléans, par où passent les égouts de cette prison, ne réunissant enfin aucunes des conditions qui constituent une bonne maison de détention, dont les principales sont la sûreté et la salubrité, conditions qu'il sera si facile de réunir dans l'endroit que nous vous proposons, eu égard à sa situation aussi élevée que possible, étant parfaitement semblayé, à son étendue, et à son voisinage du Canal de Carondelet, ce qui permettra d'y faire venir de l'eau à peu de frais, au moyen de canaux souterrains.

En considérant d'un autre côté, qu'en enlevant la prison du lieu où elle existe, non seulement on sanifierait cette populeuse et riche partie de la cité, mais qu'en mettant en vente le terrain qu'elle occupe ainsi que les bâtimens accessoires, ne réservant que ce qui forme l'Hôtel de Ville, avec un espace convenable à une salle de police ou geole provisoire, on en retirerait un prix suffisant pour l'érection de la prison nouvelle; en songeant en même tems qu'à la place de ce lieu d'horreur, dont la situation encore, à côté de l'église principale de la ville, expose journellement les personnes qui s'y rendent à être cruellement détournées de leurs pieuses méditations, par les cris des malheureux qu'on y fustig, on verrait s'élever des édifices qui, en embellissant et augmentant la valeur de ce quartier central, augmenteraient en même tems le revenu de la Corporation, vous n'hésiterez pas, nous l'espérons, Messieurs, à nous autoriser à nous occuper immédiatement de cette importante affaire; c'est dans cette persuasion que nous venons vous proposer l'adoption de la résolution suivante:

"Résolu que le comité déjà nommé pour s'enquérir du lieu le plus convenable à l'établissement d'une nouvelle prison pour la ville de la Nlle.-Orléans, est autorisé à proposer à M. O. Blineau d'acheter le terrain spécifié dans le présent rapport, et en cas qu'il consente à le vendre, que le dit comité devra instruire le Conseil du prix et des conditions demandés par lui, le plus tôt possible, afin d'y statuer immédiatement.

Les membres du comité,

THOMAS, Chairman,
EVARISTE BLANC,
SOULÉ.

Nouvelle Orléans, 1er. mars 1832.

MR. L'EDITEUR—Je remarque par les journaux d'aujourd'hui, que parmi les propriétés de la succession de Jourdan, il y a un lot qu'on représente comme faisant face aux rues Poydras, du Cirque, Perdido et St. Jean; comme depuis quelque tems j'avais l'idée d'acheter une partie de cette propriété, j'ai été induit à faire quelques investigations, et j'ai appris qu'au lieu que cette propriété soit située sur la rue Poydras, elle est au moins à 80 ou 100 pieds en arrière de cette rue; que la terre qui s'étend entre le dit Ilet et la rue Poydras, appartient à la Compagnie de Navigation, et qu'une partie est maintenant occupée par le canal de la rue Gravier; et si le dit canal est ou mis en opération ou comblé, comme il est fort probable, les personnes qui achèteront de ce côté de l'Ilet faisant face *maintenant* à la rue Poydras, trouveront à leur grand étonnement qu'elles sont au moins à *cent pieds de la rue Poydras*; et si la propriété intermédiaire était divisée en terrains, les arrières bâtimens de leurs voisins seraient situés à leurs portes de façade! On comprendra mieux ce que je veux dire, en imaginant une ligne de l'angle des rues Poydras et Baronne à la forge de Mr. Lewis, laquelle ligne passant le long de la rue Poydras, touchera dans toute sa longueur le bord supérieur du canal Gravier; en conséquence, une personne qui se placerait sur le dit bord du canal Gravier, (qui est en réalité, la limite de la rue Poydras,) et qui regarderait du côté de l'Ilet de Jourdan, trouverait entre elle et le dit Ilet un espace d'environ 100 pieds de largeur dans toute la longueur; toute cette terre intermédiaire appartient à la susdite Compagnie de Navigation.

Je désirerais savoir si à ceux qui achèteront la dite *propriété*, on garantira le privilège d'empêcher que les lots achetés maintenant face à la rue Poydras ne soient à l'avenir jetés en arrière par l'établissement de maisons et la division en terrains de ladite propriété intermédiaire de la Compagnie de Navigation.

ENQUIRER.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 13 janvier.

Le 15 janvier approche, et le terme donné pour la fin des affaires belges expire. Deux mois sont encore convenus, dit-on, par la conférence; c'est un de ces termes définitifs comme nous en avons depuis six mois. Les puissances veulent prolonger la question.

Qui peut encore se méprendre? Qui peut croire que la question se résoudra mieux dans deux mois qu'elle ne s'est jusqu'ici résolue? Les difficultés ne seront-elles pas les mêmes? La Russie sera-t-elle mieux disposée? La Prusse et l'Autriche ne chercheront-elles pas à tirer le meilleur parti possible de leur nouvelle position?

On arrivera au 15 mars sans être plus avancé; et cependant la guerre n'est pas plus possible que l'exécution des protocoles de la conférence. Toutes les puissances sont épuisées dans leur état militaire; elles sont aux emprunts.

Qu'arrivera-t-il donc? Les cabinets sont habiles; ils connaissent l'insuffisance, la pauvreté du nôtre; ils manœuvreront en conséquence. S'ils peuvent sans la guerre opérer une contre-révolution en Belgique, s'ils peuvent obtenir une position dans les forteresses, ils le feront avec habileté. Jusqu'ici ils n'ont pas besoin de déclarer la guerre à la France pour comprimer un à un tous les faits produits par la révolution de juillet. On a laissé exterminer la Pologne; l'Autriche est intervenue en Italie sans que nous ayons manifesté le moindre mécontentement.

[illegible] mais en retardant la [illegible], elles travaillent à décourager les esprits, à prolonger les incertitudes, à préparer le but qu'elles se proposent.

Et nous, nous laissons tout cela s'accomplir. Nous sommes si habiles! nous avons un cabinet si fin, si pénétrant! Nous sommes tentés pourtant de lui pardonner. La diplomatie est une étude comme une autre; c'est par la connaissance des faits, des précédens, des hommes surtout, que l'on parvient à savoir l'Europe. Et comment demander cela à des ministres qui ont été jetés tout à coup de leurs habitudes commerciales et bourgeoises dans le tourbillon du monde diplomatique, si éblouissant d'habileté et de rouerie.

Nous n'avons pas même un ministre des affaires étrangères, et la santé de M. Sébastiani est devenue un point tout aussi sujet à controverse qu'une doctrine. Adressez-vous à l'hôtel des affaires étrangères, on vous affirme que M. Sébastiani ne s'est jamais mieux porté; adressez-vous à M. Périer, il vous répondra par le même certificat de santé, mais c'est une raison pour lui de garder le portefeuille de son collègue. Interrogez-vous le corps diplomatique, M. Pozzo se fâche quand on lui dit que M. Sébastiani va mieux, il veut que M. Sébastiani soit malade, très-malade. Mais suivant lui c'est un motif pour lui réserver la direction des affaires étrangères.

Le *Moniteur* niera peut-être encore avec son ton solennel tous ces petits détails d'intérieur; mon Dieu! il faudrait éviter de compromettre la gravité du *Moniteur*, qui devrait être employé à démentir des faits bien autrement graves. Nous savons comment viennent ces démentis; de ce qu'on a déclaré avec un ton officiel qu'il n'y a pas le plus petit différend entre le président du conseil et le maréchal Soult, cela fait-il que ces différends ne puissent exister? Nous sommes sur ce point aussi bien informés que qui que ce soit; et nous le répétons, les glorieuses souffrances du maréchal ne sont pas les seules causes qui l'exilent de toute participation active aux affaires politiques.

D'ailleurs que signifie ce démenti du *Moniteur*? Espère-t-on que M. Périer poussera la bonhomie jusqu'à avouer qu'il soulève sous main des obstacles à son collègue?

Cette position du ministère se manifeste dans les discussions, et le discours de M. le président du conseil à la chambre des députés se ressent un peu de ce malaise, de ce désordre d'idées, de ce défaut d'unité politique.

Dans le système constitutionnel, la discussion sur la liste civile est, comme tous les autres projets ministériels, un débat parlementaire de majorité et de minorité, une question législative qui n'a pas un caractère particulier. C'est ainsi qu'on comprend cette discussion en Angleterre.

Quelle théorie a donc établie M. le président du conseil? Il fait de la liste civile une question de dignité royale; il a été jusqu'à ce point de dire "que plus on donnerait une forte liste civile au roi, plus la couronne aurait de dignité."

D'où il suit: 1o. Que la liste civile n'étant désormais que de 12 millions, la couronne a dans ce moment pour 6 millions de moins de dignité.

2o. Que tous les partisans d'une liste civile modérée en veulent à la dignité royale. Blasphème politique contre une grande masse d'opinions.

Nous nous faisons de la royauté des idées plus élevées.

La royauté tire sa dignité d'elle-même, de son origine populaire, de sa nécessité, c'est le premier des besoins sociaux; plus monarchiques que M. le président du conseil, nous ne faisons pas du trône une institution qui emprunte son éclat à la liste civile, mais aux vertus du prince qui nous gouverne. Louis-Philippe, avec ou sans liste civile, n'en serait pas moins le roi constitutionnel des Français; il aurait droit à nos respects, à notre dévoûment.

Au reste, le chiffre adopté par la chambre n'a rien d'exagéré; c'est un terme moyen auquel toutes les opinions se sont rattachées.

La chambre des pairs a commencé aujourd'hui son rôle d'opposition. Sa situation est sérieuse; elle doit y réfléchir. Voilà une grande discussion ouverte sur le bannissement de Charles X; que devait-elle faire? Pour commencer son rôle d'opposition aristocratique, pour fortifier sa position, elle devait d'abord donner des gages à la révolution de juillet. Tant que ces gages ne seront pas donnés, on lui supposera des arrière-pensées de restauration; le bien qu'elle aurait pu faire comme pouvoir d'arrêt lui sera impossible.

Aujourd'hui MM. de Brézé, de Noailles, de Chabrol ont prononcé de touchantes élégies sur la famille de Charles X. Les affections sont permises; mais, membres d'un corps politique créé ou reconnu par la révolution de juillet, il y avait d'autres devoirs à remplir que de pleurer sur les infortunes trop méritées d'une race royale. M. Barthe a encore répandu ses paroles si faibles, son talent si rapetissé aux discours des nobles orateurs.

Si les choses marchent ainsi à la chambre des pairs, on aura besoin de recourir à une promotion nouvelle. On y songe; on prendrait les nouveaux pairs dans la chambre des députés. Mais à l'état de majorité et de minorité cette promotion serait impossible: le ministère n'a pas une majorité assez forte, assez compacte pour ainsi la dépeupler.

En Angleterre la promotion sera immanquablement faite; on sait le nombre des élus, il est de 37: la réforme en a besoin. Mais on remarquera que la résistance de la pairie anglaise reste dans les conditions de la révolution de 1688; elle est aristocratique, mais elle a adopté la révolution.

En France la pairie manque son rôle. Elle répudie la révolution de juillet, et puis, elle veut être forte!

(Le Temps.)

PARIS, 12 janvier.

Depuis quelques jours l'armée française du Nord fait un mouvement assez marqué de concentration vers Valenciennes et autres points rapprochés de la frontière. Un courrier arrivé hier matin à Bruxelles venant de Paris, a été retardé de près de trois heures à cause de la grande quantité de troupes et d'artillerie en marche qu'il a été obligé de traverser sur son chemin. Ce mouvement de l'armée du Nord est, dit-on, destiné à prouver aux puissances qui n'ont pas encore adhéré aux vingt-quatre articles, que la France est bien résolue à entrer en Belgique si la Hollande ou toute autre puissance venait à faire une démonstration pour l'invasion du territoire belge.

—Le consul américain a présenté à don Miguel l'ultimatum des réparations exigées par son gouvernement; mais l'esprit de vertige qui dirige le cabinet portugais, est si profondément enraciné que, malgré les leçons récentes qu'il a reçues de la France et de l'Angleterre, il s'obstine à refuser la satisfaction exigée.

ANGLETERRE.

LONDRES, 9 janvier.

Le *Courrier* anglais publie l'article suivant sous la date du 9.

Nos lecteurs se rappelleront qu'il y a environ quinze jours nous avons annoncé que l'influence de la Russie s'était étendue à une autre grande puissance, et qu'on doutait de la ratification du traité de paix entre la Belgique et la Hollande arrêté par la conférence. De nouvelles circonstances nous prouvent que nous étions parfaitement instruits, et que s'il arrivait une ratification de la Prusse ou de l'Autriche, il y aurait tant de modifications, qu'il faudrait de nouveau recommencer toute l'affaire. On assure aussi qu'il n'y aura pas de ratification avant le 15 courant, délai péremptoire fixé par le dernier protocole. Quant aux modifications dont on parle, et en vertu desquelles la Prusse et l'Autriche seraient disposées à ratifier le traité, on dit qu'il faudrait ajouter une clause pour modifier l'article 9 relatif à la navigation des eaux, rivières et canaux de la Hollande par les Belges, qu'il faudra aussi une déclaration qui définisse la navigation de la Meuse qui passe à Maestricht, afin d'éviter toute contestation future, le but de ces modifications étant de respecter les droits et la dignité du roi des Pays-Bas. Enfin, nous apprenons que l'Autriche et la Prusse refusent de garantir le paiement annuel par la Belgique de 8 millions 400 mille guilders, comme portion de l'intérêt de la dette, attendu qu'une pareille garantie semblerait indiquer des doutes sur l'intégrité du roi Léopold. Si ces modifications étaient adoptées, il faudrait un nouveau délai pour permettre aux partis de compléter le traité ou plutôt la convention, car tel serait son nouveau caractère.

POLOGNE.

DES FRONTIÈRES, 22 décembre.

Les troupes russes qui sont en Pologne reçoivent de tous côtés des renforts en hommes et en matériel. Un parc d'artillerie considérable a été envoyé dernièrement de Moscou en Pologne, et on travaille à l'arsenal à en préparer un autre. Il se confirme que les colonies militaires ont éprouvé des changemens importans, et que les colonistes seront en partie incorporés à l'armée active, ce qui donnera à cette dernière un grand accroissement en hommes et en chevaux. La Pologne est inondée de troupes. On ignore complètement quel est le but de ces mesures extraordinaires et de ces renforts. Les agens russes qui, il est vrai, ne sont guère initiés dans les secrets du monarque, prétendent qu'on n'a coupé qu'un bras à la révolution en Pologne, mais que bientôt on attaquera la tête. Ainsi, d'après eux, ce serait contre la France que seraient dirigés tous ces préparatifs militaires. Ils seraient superflus pour la Pologne, puisque les individus qu'animait l'esprit de liberté qui a amené sa rupture avec la Russie et les [illegible] sont beaucoup moins [illegible] découragés par les échecs désastreux [illegible] derniers événemens et [illegible] l'oppression continuelle, qu'on n'a à craindre de sa part aucune entreprise nouvelle. Si le drapeau de l'indépendance n'est pas appuyé de l'extérieur, personne sur le sol polonais n'osera rêver la liberté. On dit que l'empereur doit venir sous peu à Varsovie; mais ce voyage n'est pas probable.

(Gaz. d'Augsbourg.)

COMMERCIAL.

Extrait d'une lettre reçue par une maison respectable de cette ville, datée

HAVRE, 15 janvier.

"Les arrivages de chez vous depuis le 9 courant, sont l'Edward-Quesnel, le Comet, l'Olympia, le Talma, le Valhalla, le Romulus et le Tecumseh. Ces bâtimens sont entrés avec 6 ou 8 autres des divers ports de l'Union, nous apportant ensemble un renfort de 16,000 balles de coton.

"La demande se prononçait d'une manière assez animée et nous pouvions nous flatter d'un raffermissement de nos cours, quand un changement de vente nous a amené coup-sur-coup les arrivages susmentionnés, qui ont arrêté les affaires. Nous avons la liste de 15 ou 16 autres navires en route. Une baisse nous paraît probable, mais nous n'en pouvons encore coter une par la nullité des transactions.

"Les ventes depuis le 1er. du mois, vont à 5287 balles des Etats-Unis, à 600 balles près.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Cassandra, Grierson, Glasgo, A Lockart & Co.
Brick Dryade, Upton, Boston, Cockayne, Watts & Co
Brick Mary, Lewis, Charleston, J W Zacharie & Co.
Goel. Remittance, Lepacomb, Bristol, L H Gale.
Goel. Columbus, Pratt, Apalachicola, C W Gregory.
Goel. Lilly, Hall, Nassau (N.P.) A & J Denistoun
Goel. Swain, Green, Mobile, Deblieux & Williams.
Goel. San Antonio, Suelte, Havane, Taffs & Co.

Arrivés.

Bateau remorqueur Pilot, Riddle, de la Passe S. O. ayant amené le navire Creole, le brick Howard, et la goel. Felice. Il est parti de la passe jeudi à minuit; il y avait en dehors, le brick Swan, une barque, 3 navires et 4 bricks qui ne pouvaient entrer, faute d'eau. Il y avait en rivière plusieurs voiles, et 15 à 20 au Détour.

Navire Creole, Page, de New York.
Brick Florida, Blaisdell, de Jacquemel,
Brick Crawford, Green, de Savannah,
Brick Budd, Pratt, de Boston.
Goel. Comet, Trélef, de Savannah.
Goel. Felice, Martinez, de la Havane.
Bateau à vapeur Washington, M'Knight, Louisville
Bateau à vapeur Planet, Fleishman, Plaquemine.
☞ Pour le reste des arrivages, voyez l'anglais.

THEATRE D'ORLEANS,

MARDI, 6 MARS.

LES VISITANDINES,

Opéra en deux actes. Le spectacle sera terminé par

LE NOUVEAU POURCEAUGNAC,

Folie-Vaudeville en un acte.

☞ Vu le bal masqué qui aura lieu dans la salle de spectacle, le rideau sera levé à 6½ heures très précises. Au premier jour, *LE BOUFFON DU PRINCE*, vaudeville en deux actes.

SALLE DE BAL,
Au coin des rues d'Orléans et Bourbon.
Aujourd'hui Lundi Gras,
Grand Bal paré.

Prix d'entrée—Cavaliers une piastre. Aucune dame ne sera admise sans une invitation particulière.

Mardi-Gras, 6 mars,
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Prix d'entrée: Cavaliers, $1. 50. Dames, 50 cents.
On peut laisser des costumes et masques, en s'adressant audit établissement. 5 mars

Tous les Mardi.

LOTERIE
DE L'ÉGLISE FRANÇAISE
EVANGELIQUE,
AUTORISÉE PAR L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.
CLASSE EXTRA, No. 10.
Le Tirage aura lieu Mardi prochain 6 Mars 1832.
D. MALCOLM,
Directeur et propriétaire d'après l'acte qui autorise la dite Loterie.
36 NUMÉROS—6 NUMÉROS TIRÉS.
GROS LOT.
12,000 PIASTRES!!!
PRIX DES BILLETS.
Billets entiers $4, demis et quarts en proportion. Les paquets de $18, de douze billets entiers ne gagneront pas moins de $90. Les autres en proportion.
S'Adresser au
BUREAU DU DIRECTEUR.
5 mars Rue de Chartres No. 60

LOTERIE DES NATCHITOCHES.
2me CLASSE.
TIRAGE du 3 mars 1832.
30 5 28 20
Le billet portant les numéros 20—5 28, gagnant le prix de $300 a été vendu au bureau de A. Guimbon, rue Dauphine, entre Orléans et Ste. Anne.
5 mars-2

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.
3me. CLASSE DE 1832.
Le tirage aura lieu le Samedi 24 de Mars.
GROS LOT
10000 PIASTRES.
PRIX DES BILLETS
Billet Entier $4
Demi Billet 2
Quart de Billet 1
Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion.
5 mars J. B. FAGET. *Directeur.*

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Gustave Marigny, ou à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous 10 jours les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testamentaire du dit défunt ne serait point homologué.
Par ordre de la cour,
5 mars MARTIN BLACHE, Register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi 5 Avril 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Felipe Bustiloba alias Philippe Dodé, la propriété suivante, savoir:
Un lot de Terre situé dans le faubourg Marigny, rue d'Amour, désigné par le N°. 279 ayant environ 30 pieds de face sur environ 120 pieds de profondeur.
Conditions: Un tiers comptant, un tiers à un an, et un tiers à 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour
MARTIN BLACHE, Register.
N. B.—L'acte de vente sera passé par devant L. Feraud, Not. Pub. aux frais de l'acquéreur. 5 mars.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi 5 avril, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Jean-Louis Henry Ramel, les propriétés suivantes, savoir:
Un lot de TERRE situé au faubourg Ste. Marie, ayant 60 pieds de face à la rue Perdido, sur cent pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus,
La jouissance jusqu'au 4 d'Avril 1843 d'un Ilet No. 66, compris entre les rues de la Promenade, Bassin, St. Pierre et Villeré, avec les édifices qui sont dessus, le dit Ilet sujet à une rente annuelle de $49 en faveur de la Corporation de la ville de la Nlle-Orléans. Les édifices qui sont construits ou qui seraient construits sur le dit Ilet appartiendront à la Corporation après le 4 d'Avril 1843.
Conditions: Un quart comptant et le reste payable à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, Reg.
Les actes de vente seront passés pardevant H. Pedesclaux, not. pub. 5 mars.

AVIS.—Le steamboat OPELOUSAS, vient d'être réparé, il est actuellement aussi sain que s'il sortait de son premier chantier, il a commencé ses voyages des Opelousas à la Nelle.-Orléans; M. CARSO, qui le commande, est très favorablement connu, et qui en est le seul propriétaire, il assure aux frêteurs un grand soin pour tout ce qui lui sera confié.
Les marchandises qui concernent le fret de montée, qui ne peuvent être prises immédiatement après le débarquement, seront mises dans un magasin, et cela, sans aucune dépense pour le propriétaire. 5 mars—3

$10 DE RECOMPENSE.

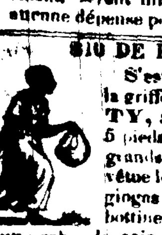

S'est absentée de chez le soussigné la griffone américaine nommée KITTY, âgée d'environ 26 ans, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces, figure plate, de grands yeux, et très-maigre; elle était vêtue lors de son départ d'une robe de gingas bien à petits carreaux et avait bottines noires; elle a emporté avec elle une robe de soie noire; il est probable qu'elle changera de costume.
Les capitaines de bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
5 mars—6 H. H. ALPUENTE.

$20 DE RECOMPENSE

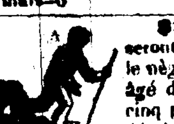

seront données à quiconque arrêtera le nègre nommé JAMES LYMER, âgé d'à-peu-près 25 ans, taille de cinq pieds cinq ou six pouces. Il déroba lors de son évasion une protection de Baltimore au nommé Wm. David, donnée à lui en 1821.
Les capitaines de navires et de bateaux à-vapeur sont prévenus par le présent avis de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis d'après la rigueur des lois. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le conduira dans une des geoles de cet état ou au soussigné AUGUSTE HARDY,
5 mars—☞ Rue Madison, N°. 7.

CALLIGRAPHIE.
SYSTEME CASTAIRIEN.

M. DOLBEAR, professeur d'écriture, arrivant de son Académie de Louisville, et récemment de New-York, appelle instamment l'attention du public sur ce Système d'Ecriture si admiré, qui par son mérite seul, après l'examen des principes sur lesquels il est fondé, a été unanimement recommandé par une réunion des citoyens les plus éminents de Londres, adopté par l'université de France, et universellement approuvé par les professeurs, les négocians, les dames, et les Institutions les plus recommandables, partout où il a été introduit.
Ce système a été publié aux Etats-Unis qu'en 1830—et depuis cette époque, il a été pratiqué à New-York avec un succès sans exemple.
M. Dolbear a eu le plaisir de l'introduire pour la première fois dans le Kentucky, l'hiver dernier; et depuis, il en a communiqué les principes à quantité de dames et de messieurs, ainsi qu'à différentes institutions littéraires de cet Etat.
N.B. On enseigne aux dames une écriture propre, rapide et vraiment *fashionable*, d'après une méthode si positive et si nouvelle, qu'elle en rend la pratique tout-à-fait *intéressante*.
L'enseignement des hommes est calculé pour leur donner une main toujours sûre, aussi bien qu'une expédition rapide et élégante; par ce système, toutes les difficultés résultant du mouvement des doigts ou de la main, disparaissent entièrement, de manière qu'on peut en quelques leçons, échanger le plus illisible griffonnage pour une écriture facile et élégante.
Pour prouver ce qui est dit ci-dessus, et faire taire tout préjugés qu'ont pu inspirer les prétendus professeurs de cet art, M. Dolbear invite les dames et les messieurs de la N. Orléans et des villes et villages voisins, à venir examiner son plan d'enseignement, aussi bien que des specimens des progrès rapides de plusieurs dames et messieurs de l'âge de 8 à 65 ans, qui ont pris des leçons de lui.
Les classes auront lieu le jour et le soir, de manière à accommoder les étudiants, les hommes de toutes professions et les hommes d'affaires. Les dames et les messieurs pourront former des classes chez eux, ou se rendre à l'établissement.
Aux personnes qui ne savent pas *tailler* les plumes, on enseignera cet art en une leçon. On désire que tous ceux qui veulent prendre des leçons, fassent leur demande sans délai. Le professeur se rendra dans les Institutions, à des conditions libérales.
Pour les conditions, l'examen des specimens, et le plan d'enseignement, s'adresser à l'Académie.
5 mars—4

AVIS A DONNER.—Il y a quelques jours, qu'en me promenant, je fus chez Mr. A. B., et tout en causant avec lui et d'autres personnes, je leur dis la vérité: je dire à certaines personnes c'est les blesser.
Je m'apperçus, mais trop tard, que la fortune avait eu grand tort d'accorder ses dons à mes amis et connaissances, pour les rendre malheureux; oui, malheureux, puisqu'auparavant, ils étaient affables, polis et honnêtes; à présent, grand dieu! quelle différence!
5 mars—1 UN AMI DE LA PHILOSOPHIE.

AVIS.—Un bon INSTITUTEUR, capable d'enseigner les langues française et anglaise, et qui pourrait fournir de bonnes recommandations, trouverait une très bonne place, dans une famille très-respectable, à la campagne.
Adresser les communications, à l'adresse suivante J. M. poste restante. 5 mars—3

5 BOUCAUTS Teinture de Madder à vendre par YORKE, MACALESTER & CO.
5 mars

SUCRE EN PAIN.—100 barils sucre raffiné de qualité supérieure, à vendre par
5 mars YORKE, MACALESTER & CO.

SUPERBES BAROUCHES.—Les soussignés ont reçu par le navire Talma, une élégante Barouche pour quatre chevaux, considérée comme la plus belle qui ait été importée à la Louisiane. Les amateurs sont invités à venir l'examiner.
Aussi, un assortiment de VOITURES.
5 mars M. WALTON, rue de la Douane.

81 BALLES FOIN de première qualité, en débarquement du navire Creole, de New-York, à vendre par [5 mars] FOSTER & HUTTON.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Bernard Soulié a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle aux biens d'Edmond Rallieux, absent: avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour,
5 mars MARTIN BLACHE, Register.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Vendredi, 16 du courant, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Jonathan S. Smith, 30 ACTIONS de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans, sur chacune desquelles $25 ont été payées. Conditions: comptant.
Et le même jour, à 4 heures de l'après-midi, j'exposerai en vente, au domicile de Mr. Craighead, rue de la Levée, entre les rues Bienville et de la Douane, pour le compte de la même succession, quelques meubles et hardes, ainsi qu'un cheval sellé et bridé. Conditions: comptant. Par ordre de la Cour,
5 mars MARTIN BLACHE, Register.

LES personnes qui ont des réclamations à faire contre Mr. Jean Antoine Salinas sont priés de s'adresser à la rue Tchoupitoulas, No. 370, pour être payés. Les personnes qui lui doivent sont aussi priées de solder leurs comptes dans le plus bref délai.
5 mars—3

AVISO.—El infrascripto hace presente à las personas que tubiesen reclamos contra el, se presenten al núm. 370, calle de Tchoupitoulas. Avisa tambien à los que le deben, acudir al mismo a fin de arreglar sus cuentas.
1° de marzo JUAN ANTONIO SALINAS.

AVISO AL PUBLICO.—El doctor Dn. MANUEL GUTIERREZ, profesor de Medicina y Cirugia acaba de llegar à esta Ciudad y tiene el honor de ofrecerse à las personas que se sirvan dispensarle su confianza que, espera acreditar por su estudio y larga esperiencia en ambas facultades.
Vive en la calle du Maine, No. 22, para la Levee.
29 fév—6

AVIS AU PUBLIC.—Le docteur MANUEL GUTIERREZ, professeur de Médecine et de Chirurgie du Collég. de Cadiz, vient d'arriver dans cette ville: il a l'honneur d'offrir ses services aux habitans pour l'exercice de sa profession; une étude assidue, accompagnée d'une longue expérience lui font espérer qu'il pourra justifier la confiance des personnes qui auront recours à lui.
Sa demeure est rue du Maine, No. 22, entre Condé et la Levée. 29 fév—6

A VENDRE.—117 sacs CAFÉ de la Havane, première qualité. S'adresser à
J. CHALARON, rue Royale
20 fév—☞

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

AUJOURD'HUI 5 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse, le négrillon JAMES, âgé d'environ 12 ans, pleinement garanti. Payable à 6 mois, en billet endossé avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 5 mars

PAR J. LE CARPENTIER & CO.
40 *TERRAINS DE PRIX, OU LOTS de terre, dans le faubourg de l'Annonciation.*

JEUDI, le 15 mars 1832, à midi précis, il sera vendu, au café de la Bourse Hewlett, au plus offrant et dernier enchérisseur, sans réserve, 40 TERRAINS OU LOTS DE TERRE, situés au faubourg la Course, dit de l'Annonciation, entre les rues Thalie, des Naïades, Melpomène et du Prytanée, et formant ensemble la totalité de l'islet No. 73, qui est un des plus élevés de tout le faubourg, étant au même niveau avec l'islet qui appartient à la succession de feu le juge Smith; cet islet No. 73, est situé en face de ce dernier, vers le fleuve, dans le voisinage des affaires, et à peu de distance du canal et des bassins de la Banque du Canal.
Ces terrains seront vendus avec une pleine garantie du titre, et quant à leurs dimensions conformément au plan, qui en a été fait par Mr. Bourjerol, député arpenteur-général, et qui se trouve exposé au café de la Bourse susdit, pour l'inspection du public.
CONDITIONS: Payable un dixième comptant, et le surplus en trois termes égaux à 1, 2 et 3 ans, du jour de la vente, en billets payables dans une des Banques de cette ville, endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque sur la propriété jusqu'au paiement final. L'on se réserve les bâtisses et arbres fruitiers qui existent sur un petit nombre de ces terrains pour les en emporter avant le premier avril prochain. Les actes de vente seront passés devant Théod. Séghers, not. pub., aux frais des acquéreurs.
5 mars—9

FAUBOURG LIVAUDAIS.
PAR ISAAC L. M'COY.

LUNDI, 12 du courant, à midi, à la Bourse, il sera positivement procédé à la vente, sans réserve, de cette belle propriété connue sous le nom d'*Habitation Livaudais*, divisée en terrains dont le plan sera exposé à la Bourse, d'ici à samedi prochain.
Les spéculateurs judicieux et toutes les autres personnes qui désirent placer des fonds avec la certitude d'un profit à venir, ne peuvent manquer d'apprécier l'occasion favorable qui se présente.
Il suffit d'être convaincu de la réalité du fait, que la propriété dont il est ici question et qui doit former la continuation de cette métropole florissante, n'est qu'à un mille et demi de la rue du Canal, et que notre population augmente à un point que déjà elle est arrivée à ses limites inférieures pour connaître la valeur intrinsèque de ces terrains.
La situation florissante du faubourg Lafayette qui y est immédiatement attenant par en bas, et qui n'a été divisé en terrains que depuis sept ans et vendus à un dixième de moins de leur valeur actuelle, donne le droit de conclure que dans peu d'années le faubourg Livaudais deviendra une portion importante et peuplée de la ville de la Nouvelle-Orléans.
On sait que le sol est là, plus élevé que dans aucune autre partie de la ville, tandis qu'une immense batture sur le devant, avec un débarquement convenable pour recevoir les bâtimens les plus gros, démontrent l'importance de ce faubourg sous le point de vue commerciale.
Les terrains de la batture s'étendront depuis la voie publique, (rue de la Levée) jusqu'au bord de l'eau et seront vendus avec les droits riverains. On ne peut trop apprécier la situation avantageuse de ces terrains pour y établir des magasins, presses à coton, moulins à scie, chantiers, &c. Le centre et les derrières de cette propriété conviennent parfaitement pour y bâtir des maisons, des manufactures, et pour y cultiver des jardins; et pour faciliter des établissemens étendus, on vendra quelques Ilets en entier.
Les rues auront de 50 à 75 pieds de largeur et se traverseront à angle droits, autant qu'il sera possible de le faire; celles qui courront parallèlement au fleuve seront ouvertes en continuation de celles du faubourg Lafayette, et porteront les mêmes noms.
On donnera de plus amples renseignemens.
CONDITIONS:—Un cinquième comptant, le reste à un, deux, trois et quatre ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement; ou au lieu de comptant on recevra des billets endossés à satisfaction, qui n'auront pas plus d'un an à courir, à un escompte de 8 pour cent par an, et les acquéreurs auront le privilège d'escompter les termes à crédit au même taux, avant de passer les actes.
Les actes de vente seront passés devant Mr. G. R. Stringer, notaire, aux frais des acquéreurs. 5 mars

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu à l'encan, le lundi 19 mars 1832, à midi, à la bourse Hewlett, les TERRAINS dépendans d'une partie de l'habitation Griffon, faisant face au chemin du Bayou jusqu'à la prolongation de la rue d'Orléans, conformément au plan qui sera déposé à la bourse.
Les conditions de la vente seront: que l'acquéreur devra fournir au vendeur ses billets endossés à satisfaction, portant hypothèque et payable à un, deux et trois ans. Les actes de vente devront être passés chez M. Louis T. Caire, notaire, et les frais d'actes ainsi que de mise en possession par le voyer seront à la charge de l'acquéreur.
La maison principale sera livrée 30 jours après l'adjudication. 5 mars—16

PAR T. MOSSY.
500 TERRAINS DE VALEUR.

MERCREDI 7 mars prochain, il sera vendu au café de la bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à midi,
CINQ CENTS TERRAINS,
situés au faubourg Lassize, (une partie de l'habitation Livaudais.) Ce faubourg a été disposé d'après un plan magnifique et très étendu, il est situé à quelques minutes de marche du centre de la ville. Le sol est très ferme et très élevé, et possède une excellente batture. Les terrains sont très spacieux et les dimensions variées; il existe sur quelques uns d'entr'eux des maisons, des fourneaux à briques, hangards, &c. &c. La totalité de la batture en face, avec les fondations et la charpente d'un moulin à scie à vapeur, (que les propriétaires des dits terrains étaient à la veille d'établir,) seront vendus en un lot. Il serait inutile de donner une plus ample description de cette propriété déjà si universellement connue et si avantageusement située sous le rapport du commerce. Attendu que la vente n'est faite que pour clore une société, elle aura lieu sans aucune réserve, et peut en conséquence offrir des occasions autant avantageuses que rares pour le placement de fonds.
Le plan du dit faubourg sera exposé au café de la bourse, dans quelques jours.
Les conditions de la vente, seront un crédit de 1, 2, 3 et 4 ans, sans intérêt, du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Les actes de vente seront passés pardevant M. Mazureau, aux frais des acquéreurs. 5 mars

PAR F. DUTILLET.

LUNDI, 5 mars, à midi, à la bourse, il sera vendu SIX BEAUX NEGRES, bons sujets, parlant anglais et français, parmi les nègres il y en a deux très bons charretiers, [illegible], scieurs de paille et de bois, dont un est en outre bon paveur de bardeaux; un autre très bon cocher et les autres sont laboureurs, bûcherons, [illegible] aux travaux d'un bien de campagne près de cette ville, où ils ont employés depuis plus de huit ans.
CONDITIONS: Payables à un et deux ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque. 1 mars—4

PAR F. DUTILLET.

IL sera offert en vente, lundi, 5 mars prochain, à l'heure de midi, à la Bourse de Hewlett,
40 ESCLAVES DES DEUX SEXES,
provenant de l'habitation de Larunde, parmi lesquels il se trouve des charpentiers, tonneliers, maçons, charretiers, laboureurs, blanchisseuses, repasseuses et couturières; tous habitués aux travaux d'une habitation.
Conditions: Un et deux ans en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, devront se passer chez Félix de Armas, notaire pub. 22 fév—6

HABITATION LIVAUDAIS.
PAR HEWLETT & RASPILLER.

LUNDI, 12 Mars prochain, à l'heure de midi, il sera vendu à la Nouvelle Bourse,
54 TETES
D'ESCLAVES
DES DEUX SEXES,
Appartenant à la susdite habitation. Ils sont tous créoles ou dans le pays depuis long-temps, et parfaitement au fait du travail d'une habitation. Parmi ces esclaves il y en a plusieurs à talent, dont plus ample description sera donnée au moment de la vente.
Les termes sont: 1 et 2 ans en billets endossés à la satisfaction des fondés de pouvoir et hypothèque. Les actes de vente seront passés chez O. de Armas, notaire public,
9 février—6